

# Berni Infos



**Dans ma commune**

**Chèques commerces locaux p.4**

**Environnement et travaux**

**Développement rural p.12-13**



## Collège

3

Édito  
Permanences du Collège communal

## Dans ma commune

4 à 7

Chèques commerces locaux  
Police  
Sécurité  
Chats errants

## Social

8 à 9

Journée des Droits de l'Enfant  
Participation citoyenne  
Conseil des aînés  
Égalité des chances - Bernissart, commune amie des aînés

## Environnement et travaux

10 à 15

PNPE  
Ipalle  
Développement rural  
Les Jardins partagés du Préau  
Un arbre pour la Wapi  
Retour sur le Marathon de la propreté  
Feux d'artifice à bruit contenu

## Se détendre

16 à 17

Crossage  
Centre Omnisports  
Carnaval

## Entreprendre à Bernissart

18

Établissements De Vrieze

## Patrimoine et culture

19 à 21

Bibliothèque  
Musée  
Appel à témoins archives  
Maison rurale

## Agenda

22

Liste des activités et festivités locales

## Flash-back

23



## Édito

Chères Bernissartoises,  
Chers Bernissartois,

C'est avec une impression de déjà vu que nous rédigeons cet édit. En effet, l'an dernier, au même moment, le contexte sanitaire était presque équivalent, seule la campagne de vaccination n'avait pas encore commencé.

Douze mois plus tard, au gré des saisons et des règles à appliquer, force est de constater que le virus est encore au centre des débats et qu'il impacte fortement notre quotidien.

Alors que vous lisez ces pages, nous espérons que les chiffres de contamination n'auront pas bridé l'organisation des fêtes de fin d'année.

Sans faire fi de cette situation pénible pour nombre d'entre nous, le collège communal de Bernissart désire vous souhaiter, à toutes et à tous, une année heureuse, de pleine santé, de relations sincères et de menus plaisirs. Puisseons-nous, ensemble, tourner notre regard vers demain et participer à la construction d'un futur enviable.

Au fil de ce Berni Infos, vous serez informés de nombreux projets menés, en cours ou à venir. Notamment la réitération de l'opération « chèques commerces locaux ». Afin d'encourager les entrepreneurs et commerçants bernissartois, de (s')offrir un cadeau ou tout simplement d'avoir l'occasion de faire ses courses, un bon de 10€ est à nouveau offert à tout citoyen de l'entité.

Quelques projets de quartier ou associatifs vont aussi être soutenus dans le cadre de la mise à disposition d'un budget participatif. N'hésitez pas à venir poser vos questions lors de la soirée d'informations qui sera organisée dans quelques semaines ! Enfin, en cette période hivernale, nous vous invitons chaleureusement à pousser les portes des lieux culturels de l'entité. De nombreux ouvrages mis à disposition à la bibliothèque de Blaton en passant par la visite attractive du musée de l'iguanodon et par la programmation variée de la Maison rurale, les opportunités sont nombreuses. Profitez-en !

L'équipe du Collège communal

## Permanences du Collège communal

Les coordonnées des conseillers communaux et de CPAS sont consultables sur : [www.bernissart.be](http://www.bernissart.be).



### Roger VANDERSTRAETEN - Bourgmestre

**Permanences** : 12/01 - 16/02 - 16/03 de 14h à 16h.

**UNIQUEMENT sur rendez-vous au 069/59.00.62.**

GESTION DU PERSONNEL, INFORMATIQUE, TRAVAUX, PARCS, PLANTATIONS, TOURISME, KERMESSES, ÉVÈNEMENTS, POLICE, PRÉVENTION, SÉCURITÉ, POMPIERS, PROTECTION CIVILE, VOIRIES, ÉCONOMIE SOCIALE, ALE, ADL, AFFAIRES ÉLECTORALES, PCS, MARCHÉS, ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES GENRES, COMMUNE AMIE DES AÎNÉS, ÉTÉ SOLIDAIRE, URBANISME.



### Kheltoum MARIR - Échevine

**Permanences** : sur rendez-vous au 0496/96.49.30.

OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL, POPULATION, ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR L'ENTITÉ, FÊTES ET RÉCEPTIONS, JUMELAGE, COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE, CRÈCHES, PETITE ENFANCE, NOCES, JUBILAIRES.



### Maud WATTIEZ - Échevine

**Permanences** : sur rendez-vous au 0476/60.69.80.

RELATIONS PUBLIQUES, INFORMATION, RENSEIGNEMENTS, COMMUNICATION, LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, ÉCO-QUARTIERS, LOGEMENTS SOCIAUX, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, BIEN-ÊTRE ANIMAL, TRANSITION : ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE, CIMETIÈRES, PARTICIPATION CITOYENNE, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE, PATRIMOINE, POLITIQUE DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ, PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, PCDR, SALLES ET MAISONS DE VILLAGE, COMITÉS DE QUARTIER.



### Luc WATTIEZ - Échevin

**Permanences** : sur rendez-vous au 0475/29.26.84.

BUDGET, FINANCES, CULTURE, ASSOCIATIONS, FOLKLORE, BIBLIOTHÈQUE, CLASSES MOYENNES, COMMERCE, PME, ENTREPRISES, MAISON RURALE (programmation), TUTELLE CPAS, EMPLOI.



### Marina KELIDIS - Échevine

**Permanences** : sur rendez-vous au 0478/08.12.71.

ENSEIGNEMENT, SANTÉ PUBLIQUE, HYGIÈNE, SPORTS, INFRASTRUCTURES SPORTIVES, CULTES, FABRIQUES ÉGLISES, GARDERIES, ÉCOLES DES DEVOIRS, ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE, COMITÉ DES AÎNÉS.



### Claude MONNIEZ - Président du CPAS

**Permanences** : sur rendez-vous au 0472/69.75.03.

OEUVRES SOCIALES, JEUNESSE, CONSEIL DES ENFANTS, POLITIQUE FAMILIALE, CONCERTATION SYNDICALE, BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, APRÈS-MIDI DES SENIORS, LOGEMENT BERNISSARTOIS, PLAINES DE VACANCES, COMMISSION AGRICOLE, PENSIONS, SOCIÉTÉS PATRIOTIQUES ET MONUMENTS, CAMPING.

## Chèques commerces locaux



Afin de donner un coup de pouce à l'économie malmenée par la crise du coronavirus, des bons à valoir auprès des commerçants locaux seront distribués à toute la population bernissartoise (les chiffres seront arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Ces chèques pourront être dépensés dans des établissements Horeca, des salons de coiffure, des supérettes, chez les fleuristes, ... dont vous recevrez une liste détaillée. La valeur est de 10€.

Les chèques seront cumulables et pourront être utilisés jusqu'au 31 octobre 2022.

### En pratique :

Chaque ménage pourra récupérer ses chèques, accompagné d'une liste des commerces participants, à l'occasion de permanences organisées comme suit :

- **Blaton** : 11/01 - Local des 3 canaux, Place de Blaton n°6, de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.
- **Pommeroeul et Ville-Pommeroeul** : 12/01 - Maison de village, Place des Hautchamps n°33, de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.
- **Bernissart** : 13/01 - Administration communale, Place de Bernissart n°1, de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.
- **Harchies** : 14/01 - École des devoirs (ancien commissariat de police), rue Buissonnet n°2, de 8h30 à 11h45.

Vous n'êtes pas en mesure de venir retirer vos chèques commerces en personne ? Une procuration est à votre disposition ci-contre.

Il vous sera également possible de récupérer vos chèques après ces dates, auprès de l'ADL (Place de Blaton, n°29), de 8h30 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

**Veillez vous munir de votre carte d'identité pour retirer vos chèques commerces.**

La distribution s'effectuera dans le respect des mesures sanitaires :

- une seule personne par ménage ;
- port du masque et désinfection des mains obligatoires ;
- vous toussiez, avez de la fièvre ou/et êtes enrhumé ? Merci de postposer votre visite ;
- distance de sécurité (1,5 m).

**Cette action concerne exclusivement les personnes domiciliées dans notre commune.**

Les chèques ne sont pas nominatifs. Si vous le souhaitez, vous pouvez en faire don à quelqu'un de votre entourage, à une œuvre de bienfaisance ou au CPAS.

### Procuration pour chèques commerces

Par la présente, je soussigné

.....  
(prénom et nom)

domicilié .....

(rue, numéro),

à .....

(code postal et localité),

autorise Monsieur/Madame

.....  
(prénom et nom)

domicilié à .....

(rue, numéro),

à .....

(code postal et localité)

à retirer en mon nom les chèques commerces offerts par la commune de Bernissart.

Date et signature du demandeur : .....

.....  
Pour retrait le (à compléter lors de l'enlèvement) : .....

En complétant ce formulaire, j'accepte que mes données soient utilisées pour la bonne organisation de la distribution des chèques commerces locaux.

# Police

## Règlement général de Police

Le Règlement général de Police (RGP) peut être consulté sur les sites internet suivants :

[www.peruwelz.be](http://www.peruwelz.be) - [www.bernissart.be](http://www.bernissart.be) - [www.dinopol.be](http://www.dinopol.be)

### Quelques rappels

#### Article 26 - Interdiction de laisser s'écouler l'eau

Par temps de gel, il est interdit de déverser ou de laisser s'écouler de l'eau sur la voie publique, d'y établir des glissoires et d'y déposer de la neige ou de la glace en provenance des propriétés privées.

#### Article 27 - Obligation d'aménager un passage pour les piétons

Les trottoirs couverts de neige ou de verglas doivent être balayés sans délais et rendus non glissants sur toute leur largeur pour les trottoirs de moins de 1,50 mètre de large et sur une largeur de minimum 1,50 mètre pour les trottoirs plus larges.

#### Ces obligations incombent :

- pour les immeubles à appartements multiples : aux concierges, syndics, présidents des conseils de gestion, aux personnes spécialement chargées de l'entretien quotidien des lieux ou celles désignées par un règlement d'ordre intérieur et, à défaut, solidairement à l'ensemble des occupants ;
- pour les habitations particulières : à l'habitant ;
- pour les immeubles non affectés à l'habitation : au(x) propriétaire(s), concierge, portier, gardien, ou à la personne chargée de l'entretien quotidien des lieux ;
- pour les immeubles non occupés ou les terrains non bâtis : à tout titulaire d'un droit réel ou aux locataires.

La masse de neige ou de glace, après déblaiement, doit être déposée en tas au bord du trottoir et ne pourra être rassemblée sur les avaloirs, les grilles d'égouts ou dans les caniveaux, ni sur les chaussées, rendant difficile ou dangereuse la circulation des usagers.



#### Article 28 - Obligation d'enlever les stalactites de glace

Les stalactites de glace qui se forment aux parties élevées des immeubles surplombant la voie publique doivent être enlevées dès qu'elles présentent un danger pour les passants.

En attendant leur enlèvement, le propriétaire et/ou l'occupant et/ou le gardien en vertu d'un mandat de l'immeuble, doit prendre toute mesure pour écarter tout danger pour les personnes ou pour leurs biens et pour assurer la sécurité des usagers aux endroits exposés.

Dans le cas d'une habitation plurifamiliale, tous les occupants sont solidairement assujettis à cette obligation, indépendamment de l'existence d'un éventuel règlement d'ordre intérieur propre à l'immeuble.

#### Article 77 - Feux d'artifice



Il est interdit, sans autorisation préalable et écrite du Bourgmestre, de faire usage de feux d'artifice dans l'espace public et dans les lieux accessibles au public.

Les feux d'artifice (y compris les feux d'artifice tirés par des particuliers sur des terrains privés) doivent faire l'objet d'une demande adressée à la commune, selon le même processus que les demandes d'organisation de manifestations publiques. En plus de l'autorisation du Bourgmestre et des remarques éventuelles de la commune, les prescriptions minimales de sécurité de la Zone de secours de Wallonie picarde seront toujours d'application.

L'article 77 reprend les règles de bonne pratique pour les tirs par les particuliers. Nous attirons également votre attention sur la manipulation de ces feux qui n'est pas sans danger pour les utilisateurs et qui, chaque année, cause de nombreux accidents. Le site [www.meilleursfeux.be](http://www.meilleursfeux.be) liste toute une série de conseils et précautions à prendre.

Les détonations des feux d'artifice effraient de plus les animaux domestiques ou sauvages. Une alternative intéressante pour les ménager est celle des feux d'artifice à bruit contenu : de la lumière, de la couleur et un volume sonore raisonnable pour préserver le bien-être animal. (Voir article sur les feux d'artifice à bruit contenu en page 15).

### Commissariat mobile

- **lundi 7 mars en matinée sur le marché de Blaton**



**Commissaire ECKHOUT Pascal**  
**Zone de police Bernissart**  
**Péruwelz - 069/77.20.57**

# Sécurité

## Organisation d'une activité publique

Conformément à l'article 3 du Règlement général de Police, toute demande d'autorisation d'une activité ou festivité publique doit parvenir à l'administration communale au plus tard 1 mois calendrier avant la tenue de ladite activité.

En outre, un dossier de sécurité doit être établi et déposé en même temps que la demande d'autorisation pour toute manifestation publique de plus grande importance et pour tout grand rassemblement de personnes.

### Sont considérés comme tels :

- les organisations rassemblant un grand nombre de personnes ou se déroulant dans plusieurs rues ou quartiers de l'entité ;
- les concerts, fêtes, représentations organisés en intérieur ou en plein air et rassemblant plus de 300 personnes, à l'exclusion des infrastructures qui possèdent leur propre plan de sécurité ;
- les manifestations susceptibles de rendre difficile l'accessibilité de certaines zones aux services d'intervention ou de secours ;
- toute autre manifestation pour laquelle le Bourgmestre déciderait de la nécessité d'établir un plan de sécurité.

Le formulaire de demande d'autorisation ainsi que le dossier de sécurité sont disponibles **sur simple demande auprès du secrétariat communal** : rue du Fraity, 76 à Bernissart, 069/59.00.61 - [secretariat.communal@bernissart.be](mailto:secretariat.communal@bernissart.be)

Une fois la demande d'autorisation introduite, la commune contacte la police locale et la Zone de secours pour déterminer les mesures à prendre en vue de préserver la sécurité publique.

En complément du délai d'introduction de la demande auprès de la commune, il importe de savoir que la zone de secours peut traiter une demande selon les délais suivants :

- 3 semaines avant la manifestation pour une festivité en salle ;
- 3 mois avant la manifestation pour un événement de grande ampleur (rallye automobile, événement rassemblant plus de 5.000 personnes, événement qui isole un quartier par rapport à l'accessibilité des secours, ...) ;
- 1 mois pour toute autre demande.

Nous conseillons donc aux organisateurs d'événements d'introduire leur demande d'autorisation le plus tôt possible afin de pouvoir garantir un suivi correct.

**Les demandes introduites hors délai pourront faire l'objet d'un refus.**

## Métiers de la sécurité

Les services de sécurité sont indispensables pour assurer votre sécurité, celle de votre famille et celle de votre environnement.

Mais que font-ils au juste ? À quoi ressemblent-ils et où les rencontre-t-on ?

Une brochure éditée par Be Safe vous présente neuf métiers de la sécurité : les gardiens de la paix, les stewards de football, les gardes champêtres particuliers, les agents de gardiennage, les agents de sécurité, les policiers, les pompiers, les agents de la Protection civile et les opérateurs des centrales d'urgence 112 et 101.

Vous y découvrirez leurs uniformes, leurs missions, leurs zones d'action... Pratique pour les reconnaître plus facilement à l'avenir et savoir à qui vous avez affaire.

Le fascicule est disponible au Centre administratif du Préau ou téléchargeable en ligne sur le site [www.besafe.be](http://www.besafe.be).

## Les métiers de la sécurité veillent tous les jours à votre sécurité.

Découvrez-les et apprenez à les reconnaître.



be

112 BeSafe  
101  
100

Infos

Thomas Kiehl

069/59.00.74

[thomas.kiehl@bernissart.be](mailto:thomas.kiehl@bernissart.be)

## Chats errants



**La surpopulation des chats errants est une problématique à laquelle le collège communal est sensible.**

Pour la contrôler partiellement, **une campagne de stérilisation** est reconduite, soutenue par la Ministre wallonne du bien-être animal Céline Tellier.

Pour rappel, les objectifs de cette action sont de répondre à un souci de salubrité publique et d'améliorer le bien-être de ces animaux, pour certains en souffrance.

Une convention est donc conclue entre la commune et le cabinet vétérinaire des Bruyères (Dr. Sébastien Roussille, rue Émile Carlier, 103 à Blaton) pour mener à bien cette campagne.

En pratique, si vous constatez la présence de chats errants dans votre quartier, vous pouvez prendre contact avec Mme Jenka Wacheul au Centre administratif du Préau (069/59.00.76 - [jenka.wacheul@bernissart.be](mailto:jenka.wacheul@bernissart.be)).

Vous recevrez une cage-trappe en prêt ainsi que les instructions pour la suite de la procédure.

Merci d'avance aux citoyens qui se porteront volontaires !



Infos

Jenka Wacheul  
069/59.00.76  
[jenka.wacheul@bernissart.be](mailto:jenka.wacheul@bernissart.be)

## Journée des Droits de l'Enfant

Le 20 novembre, c'était la Journée des Droits de l'Enfant et elle a été fêtée comme il se devait à Bernissart, en présence du Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Monsieur Bernard De Vos.

Afin de rendre ce moment interactif, plusieurs acteurs du secteur de la jeunesse (le Patro, l'asbl Animation Préau, les cinq écoles de devoirs, le service de l'accueil extrascolaire de la commune, le conseil des jeunes, le groupe pauvreté et l'asbl Lire et Écrire) ont présenté chacun à leur tour une œuvre (clip vidéo, slam, chanson, affiche, saynète) sur un des dix principes de la convention des droits de l'enfant.

Les créations étaient riches en imagination et suivies d'un échange avec Bernard De Vos.

Les participants ont pu participer à un atelier « l'arbre des droits de l'enfant », et par la même occasion, compléter leur carte pour le lâcher de ballons.

Merci au collectif d'organisation initié par l'AMO G.R.A.In.E, aux jeunes, aux animateurs de chacun des groupes d'avoir rendu cet après-midi magnifique !

Merci au Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Bernard De Vos pour sa gentillesse et sa disponibilité !



## Participation citoyenne

La commune lance son premier budget participatif



Le budget participatif est un dispositif qui permet aux citoyens de proposer l'affectation d'une partie du budget annuel extraordinaire de la commune pour des projets citoyens d'intérêt général que les habitants ou associations mettront eux-mêmes en œuvre.

L'objectif principal est d'améliorer la qualité de vie au sein du territoire communal. En proposant un budget participatif, l'administration communale de Bernissart désire favoriser la participation citoyenne, stimuler l'implication des citoyens, les sensibiliser au fonctionnement de la commune et offrir un soutien à leurs initiatives et à leurs attentes concrètes.

Une soirée publique sera organisée le jeudi 20 janvier 2022 à 19h pour présenter le budget participatif à la salle des 3 canaux à Blaton.

Concrètement, les projets devront être rentrés pour le 25 février 2022.

**Infos**

**Plan de Cohésion Sociale**  
069/64.65.25  
glory.hoslet@bernissart.be

## Conseil des aînés



© M.Dach - Pexels

Le conseil des aînés de Bernissart a le plaisir de vous inviter à la présentation de M. André Host ayant pour thème : «**Les aînés et la sécurité routière**»

Lieu : local des 3 canaux (Place de Blaton, n°6)

Date : le 18 janvier 2022

Heure : 15h00

Entrée gratuite

Inscription obligatoire (pour pouvoir respecter les règles sanitaires en vigueur)

L'occasion idéale :

- d'actualiser vos connaissances concernant la sécurité routière ;
- de faire plus ample connaissance avec le conseil des aînés.

**Infos**

Plan de Cohésion Sociale  
069/64.65.25  
glory.hoslet@bernissart.be

## Égalité des chances - Bernissart, commune amie des aînés

Nous vous proposons de découvrir le calendrier des activités pour le premier trimestre 2022. Les activités se déroulent à la Fermette du Préau, sauf indication contraire. Pour rappel, la participation financière pour chaque activité est de 1€.

### Danse/Musique

Le lundi de 17h15 à 18h15 : tango argentin.

Le mercredi de 19h à 21h : chant (à la Maison Rurale)

Le vendredi de 16h30 à 17h30 (débutants)

et de 17h40 à 18h40 (confirmés) : danse country

### Gymnastique/Sport

Le lundi et mardi de 18h30 à 19h30 : Zumba seniors

Le mardi de 17h à 18h : Pilates seniors

Le mercredi de 14h à 17h : Pétanque

Le mercredi de 15h30 à 16h30 : Gymnastique douce

Le jeudi à 15h : marche de ± 6 km :

- le 27/01 : Quevaucamps, Place du Pâturage (kiosque) ;
- le 24/02 : Harchies, salle communale ;
- le 24/03 : Basècles, Place de l'Église.

### Ateliers informatiques

Le lundi de 9h30 à 11h30 à la Fermette du Préau.

Toute information peut être obtenue auprès de Patrice au 069/81.10.18 ou au 0473/65.45.72.

patrice.moura@bernissart.be.

### Table de conversation anglais

Si vous souhaitez améliorer vos connaissances en anglais afin de faciliter vos vacances et autres séjours à l'étranger, des tables de conversation sont organisées le lundi, de 18h à 19h30.

### Ateliers créatifs

Le jeudi de 13h30 à 16h30 : couture.

Le vendredi de 13h30 à 16h00 : tricot, crochet, broderie.

### Cybernibus (Ateliers informatiques)

Formation à l'informatique le lundi de 14h à 16h et de 16h à 18h, du mercredi au vendredi de 14h à 16h sur inscription.

Toute information peut être obtenue auprès de Sébastien au 069/81.10.17 ou de Patrice au 069/81.10.18 ou au 0473/65.45.72.

Les ateliers ont lieu à la bibliothèque de Blaton.

**Infos**

Khadija :  
069/21.35.60 - 0470/10.32.29  
Josiane : 069/81.10.12  
Antonia : 069/81.10.16

## PNPE



### Un beau livre sur le Parc naturel des Plaines de l'Escaut !

En 2021, le Parc naturel fêtait ses 25 ans.

L'occasion de sortir un « beau livre » qui présente son territoire, constitué des 7 communes d'Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Péruwelz, Rumes et Tournai.

Un ouvrage superbement illustré, qui témoigne du fait que notre région est à la fois belle et chargée d'histoire.

Vous pouvez vous procurer ce livre notamment à l'office du tourisme de Bernissart ainsi qu'à la bibliothèque de Blaton.

### Et nos (Hainaut) saules têtards ?

Le saule têtard disparaît de nos paysages, ce qui serait dommage vu les services qu'il rend : améliorateur de sol, meilleur rendement, stabilisation de berge, ombre pour le cheptel, bois de chauffage, fourrage...

C'est pourquoi les Parcs naturels du Pays des Collines, des Plaines de l'Escaut et des Hauts Pays s'associent en partenariat avec la HEPH-Condorcet pour planter 5000 perches et tailler 500 saules têtards grâce au projet « Et nos (Hainaut) saules têtards ? ».

Pour chaque arbre taillé, nous demandons une participation de 30€ et pour chaque perche plantée, nous demandons une participation de 3€.

Agriculteurs, vous pouvez augmenter vos revenus ! Vos bandes MAE, SIE et les 6 mètres le long des cours d'eau, peuvent être des opportunités pour développer vos revenus : vente de bois, valorisation de broyat...

Intéressé ? Contactez Nicolas Tytgat, chargé de projet « Et nos (Hainaut) saules têtards ? » Email : [n.tytgat@pnpc.be](mailto:n.tytgat@pnpc.be) ou au 068/54.46.08.



Infos

Maison du Parc naturel  
Rue des Sapins 31  
7603 Péruwelz  
069/77.98.10 - [accueil@pnpc.be](mailto:accueil@pnpc.be)

# Ipalle

## Collecte des sacs poubelles en porte-à-porte

### Rappel des consignes

Imaginez. Vous devez soulever un poids de plus de 20 kilos. Non pas une fois, mais des milliers de fois, au cours de la matinée. Et vite. Le lancer dans la benne. Entre chaque charge, trotter et sauter sur le marche-pied. Dehors, que la météo soit à la canicule ou au gel, au vent ou à la pluie battante. Aux premiers jours d'automne, lorsque la clarté diminue et que des automobilistes parfois distraits ou pressés veulent vous contourner d'un coup de volant sec pour grapiller quelques secondes...

Pour préserver la sécurité et la santé des chargeurs qui effectuent la collecte des déchets en porte-à-porte, Ipalle tient à rappeler les consignes à respecter scrupuleusement avant de déposer ses sacs-poubelles en voirie. En cas de non-respect de celles-ci, les collecteurs ont ordre de ne pas les ramasser.



Avec le tri élargi des PMC, les déchets légers constitués par les emballages en plastique sont triés dans le sac bleu ou directement déposés au recyparc.

Une belle avancée environnementale puisqu'il en résulte plus de recyclage mais avec un constat : les sacs contenant les déchets ménagers résiduels (non recyclables) s'avèrent souvent plus lourds.

Ainsi, l'intercommunale insiste : **le poids maximum autorisé pour un sac-poubelle s'élève à 20 kg**. Une façon radicale de l'alléger ? En extraire les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) : soit en les compostant à domicile, soit en les déposant gratuitement au recyparc ou dans l'un des nombreux points d'apport volontaire disponibles en voirie.

Ipalle rappelle par ailleurs que **les déchets dangereux** (par exemple les emballages de produits phytosanitaires, les liquides tels que l'eau de Javel, les seringues...), coupants, contondants, le verre brisé, les déchets électriques... **ne peuvent être jetés dans le sac-poubelle**. Là encore, c'est au recyparc qu'ils doivent être déposés.

Enfin, avec l'arrivée de l'hiver et les jours qui raccourcissent, **redoublons de prudence en voiture lorsque nous croisons un camion de collecte**.

**Chaque année, des chargeurs sont victimes d'accidents...**

Pour éviter cela, ne tentez aucun dépassement risqué (angle mort des véhicules), respectez les distances de sécurité (les camions s'arrêtent fréquemment) et soyez attentifs aux mouvements du personnel.

Il fait très sombre le matin et si vous roulez trop vite, vous risquez de ne pas voir à temps les collecteurs qui circulent à pied. Soyez patients... Ne klaxonnez pas, ils font au plus vite.

**Stop aux déchets dans la nature**  
Trions-les et jetons-les au bon endroit !

⚠ Temps de dégradation des déchets :

Déchets organiques		1 mois à 1 an
Papiers et cartons		1 à 6 mois
Mégots de cigarettes		2 à 15 ans
Textiles		3 à 5 ans
Déchets en caoutchouc		30 à 40 ans
Plastiques		100 à 500 ans
Canettes, boîtes en aluminium		100 à 500 ans
Verres		1000 ans

www.ipalle.be

**IPALLE - Service communication**  
Chemin de l'Eau Vive, 1  
7503 FROYENNES - 069/84.59.88  
info@ipalle.be - www.ipalle.be

# Développement rural

## La renaissance de la perche couverte d'Harchies



Enfin, les travaux de rénovation de ce rare édifice (une des deux seules perches ayant survécu en Wallonie), emblème ancré dans la mémoire harchésienne, ont démarré.

Pour l'anecdote, ce projet était une fiche du premier PCDR activée en 2008 par une série de contacts et d'échanges avec les bénéficiaires potentiels ; leur motivation pour réinvestir le lieu et y continuer à pratiquer leur sport (le tir à l'arc à la verticale) a convaincu la commune de négocier l'acquisition du site auprès du propriétaire et de solliciter un subside auprès d'Infrasports, la direction des infrastructures sportives du SPW. Ces démarches ajoutées à l'instruction du dossier auprès de cette administration et de l'urbanisme nous amènent à l'automne 2021 pour la phase concrète de restauration du bâtiment.

À souligner dans cette aventure : le concours du SPW pour la réalisation d'un « inventaire archéologique » de la tour dans son état d'origine avant déconstruction ; celui-ci n'est d'ailleurs pas passé inaperçu au vu du drone employé...

Le chantier terminé, les archers pourront de nouveau pratiquer leur sport favori et d'autres activités y seront également développées, comme par exemple les jeux anciens populaires remis au goût du jour.

Une cafétéria, des douches et locaux associatifs conforteront la polyvalence du site qui jouera un rôle important dans la dynamique villageoise.

Sur le plan patrimonial, le site conservera son authenticité puisque les façades en pierre de sable seront maintenues et restaurées.

De fait, la perche, située au cœur d'Harchies, pourrait également devenir un nouvel atout touristique de l'entité, notamment dans le cadre de promenades à la découverte du patrimoine particulier du village étroitement lié à son passé minier.

La bibliothèque de Blaton est partenaire de ce beau projet et, dans le cadre du fonds local récemment créé, elle récoltera divers documents anciens dédiés à l'histoire du bâtiment (anciennes affiches, photos, cartes postales, ... voir p.19)



## Eco-pâturage



### Des moutons pour gérer les espaces publics, une idée devenue réalité à Harchies.

Cela fait quelques temps que la réflexion est menée entre la commune, le CPAS et la Fondation Rurale de Wallonie de gérer différemment de grands espaces verts hors des zones fréquentées par le public, espaces ne nécessitant finalement pas d'être fauchés régulièrement.

La Province de Hainaut pratiquant depuis plusieurs années le pâturage sur plusieurs de ses sites et les visites de ceux-ci ont convaincu le CPAS et la Commune de mener un premier test.

Celui-ci est réalisé sur l'ancien charbonnage d'Harchies avec trois moutons Soays, réputés pour leur résistance et leur adaptation naturelle aux climats difficiles.

La pose de l'enclos a été réalisée l'automne dernier par le service des travaux et le suivi des animaux est assuré par du personnel formé par le CPAS.

Outre l'aspect pratique, le « travail » en douceur de ces alliés à quatre pattes permettra peut-être la réapparition de plantes et d'animaux peu courants, la nature y gagnera donc aussi.

Infos

Fondation rurale de Wallonie  
(Eric Evrard et Nathalie Squerens)  
wallonie.picarde@frw.be  
069/87.10.90

## Les Jardins partagés du Préau

Situés à Bernissart à proximité du centre sportif, du camping et des marais, les Jardins partagés du Préau s'étendent sur un terrain d'un hectare prêté par la commune. Des parcelles sont mises en location aux particuliers pour y cultiver de manière naturelle, sans pesticide. L'esprit est à la convivialité et à l'échange de savoirs et bonnes pratiques. Pour 2022, il est encore possible de louer une parcelle de 1 are pour 12,5 €/an et deux parcelles de 2 ares pour 25€/an.

En partenariat avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et dans l'idée de transmettre le goût du jardinage, des micro-parcelles pour les jeunes de 8 à 15 ans ont été récemment créées ; quatre sont encore disponibles et ce gratuitement.

Prochains rendez-vous :

- samedi 2 avril de 9 à 17h : journée pédagogique avec démonstrations et conférences ;
- samedi 25 juin de 8 à 18h : portes ouvertes de printemps avec brocante et vente de surplus de légumes.

Les fonds récoltés serviront au remplacement du chalet WC et si possible, à l'achat de panneaux solaires.



Infos

Les Jardins partagés du Préau  
Rue du Fraity (accès derrière le n°74)  
Daniel Deneubourg  
0479/28.17.29

## Un arbre pour la Wapi

Déjà 6653 arbres plantés à Bernissart grâce à l'action « Un arbre pour la Wapi ».

### Des fruits pour les ateliers cuisine

La plantation des arbres fruitiers à l'Ascension à Pommeroeul a été réalisée avec les résidents de cette institution pour personnes atteintes d'un handicap.

D'autres plantations sont prévues car les résidents étaient ravis d'avoir participé à cette activité en extérieur. De plus, les fruits récoltés serviront aux ateliers de cuisine régulièrement organisés par les éducateurs.



### Un quartier qui porte maintenant bien son nom

Jusqu'en novembre 2020, à la Résidence des Groseilliers à Blaton, il n'y avait pas un seul groseillier. Aujourd'hui, une vingtaine de groseilliers côtoient autant de cassissiers et de framboisiers sur le terrain où se trouve également la plaine de jeux du quartier.



Ces aménagements ont été réfléchis avec les riverains lors d'un processus participatif initié par la Fondation rurale de Wallonie, qui a invité chacun à donner son avis sur les futures plantations.

Les demandes étaient principalement liées à l'absence d'ombre sur les jeux et les tables de pique-nique. Dans un souci de sécurisation, un petit tronçon de haie a également été planté en bord de voirie.

### Des arbres fruitiers parmi les haies

Pierre Dubois, agriculteur à Harchies, a planté des arbres fruitiers dans un objectif d'embellissement des abords de sa ferme. Le long des prairies se trouvent également de vieilles haies qui sont soigneusement entretenues chaque année. Une belle petite réserve de biodiversité pour le village où des chouettes chevêches ont déjà été observées.

### Des sirops et des confitures

Aurore et Benoît, les maraîchers de « Mon jardin extraordinaire », ont planté des petits fruitiers (framboisiers, groseilliers et cassissiers). Leur objectif est de faire des confitures et des sirops qu'ils pourront ajouter à la gamme des produits déjà disponibles.



### Sensibilisation à l'alimentation saine et à la nature

Avec l'association « Bernissart en transition », les élèves de l'école Saint-François ont planté quelques arbres fruitiers ainsi que des petits fruitiers. Cet automne, une haie constituée d'essences mellifères est venue améliorer le terrain situé à l'arrière de l'école.

### Un potager social

Le CPAS de Bernissart propose déjà une épicerie sociale. Depuis le printemps dernier, un espace potager a été mis à disposition des bénéficiaires dans un objectif de réinsertion sociale. Des pommiers, des cerisiers et des groseilliers à maquereaux ont également été plantés.

## Retour sur le **Marathon de la propreté**

Dans le cadre du marathon de la propreté coordonné par BeWapp du 22 au 26 novembre 2021, la commune de Bernissart a, en association avec la ville de Péruwelz, le Département Nature et Forêt ainsi que les Voies hydrauliques, organisé une action de balisage des (trop nombreux) dépôts sauvages présents sur notre entité.



Pas moins de **23 dépôts** de déchets ont été constatés que ce soit le long des routes, dans les bois ou le long des canaux. **Espérons que cette action ait pu faire prendre conscience de l'importance de préserver l'environnement et notre cadre de vie.**



**Infos**

**Buslin Marc**  
**Service Environnement**  
**069/59.00.28.**  
**service.environnement@bernissart.be**

## Feux d'artifice à bruit contenu

**Les feux d'artifice à bruit contenu, une alternative respectueuse des animaux**

Il est possible de concilier festivités et respect des animaux. En cette période festive de l'année, vous projetez peut-être d'utiliser des feux d'artifice ?

Mais attention car ceux-ci ont des effets néfastes sur les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages. De nombreuses crises cardiaques, des fuites et des accidents de la route sont répertoriés chaque année !



Pourtant, des solutions existent maintenant sur le marché. En faisant le choix d'acheter des feux d'artifice à bruit contenu, vous privilégiez ainsi une alternative respectueuse des animaux !

Ces feux d'artifice permettent en effet de diminuer considérablement le volume sonore, sans altérer la qualité du spectacle.

**La convivialité ne doit pas s'arrêter aux humains.** Les animaux, et plus encore en cette période de crise sanitaire, sont bénéfiques à notre bien-être, alors préservons-les !

## Crossage

Depuis des décennies, il est de tradition que le Mercredi des Cendres est jour de crossage sur Blaton. En 2022, il faudra attendre le 2 mars.



Afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions tant pour les participants que pour les riverains, une réunion se tiendra **le mercredi 12 janvier 2022 à 18h** à la salle « Les Trois Canaux » grand place de Blaton, invitation cordiale à tous.

En présence de représentants du collège, du responsable des travaux et d'un représentant de la police, tous les sujets seront abordés (arrêté de police pour les différentes interdictions de stationnement, règles à respecter pour les buvettes, ...) afin que cette journée soit un franc succès et ce, dans le respect de tous.

Nous comptons énormément sur votre présence et nous vous remercions d'avance pour votre précieuse collaboration.



Infos

**Marjorie Vanderstraeten**  
069/59.00.61  
marjorie.vanderstraeten@bernissart.be

## Centre Omnisports

### Piscine

La piscine est accessible sans rendez-vous, sur présentation du pass sanitaire pour les plus de 16 ans. L'horaire est le suivant :

	Période scolaire	Vacances
lundi	9h-16h30	12h-18h30
mardi	9h-16h30	12h-18h30
mercredi	9h-18h30	12h-18h30
jeudi	9h-16h30	12h-18h30
vendredi	9h-20h00	12h-20h00
samedi	15h-18h30	15h-18h30
dimanche	9h-12h30	9h-12h30

Le pass sanitaire est également demandé pour l'accès à la buvette. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

lundi	16h-23h
mardi	Fermé
mercredi	14h-23h
jeudi	16h-23h
vendredi	17h-23h
samedi et dimanche	8h30-13h

### Stage

Un stage de natation sera organisé durant la semaine de Carnaval, du 28 février au 4 mars 2022, de 9 à 12h, pour les enfants de 6 à 14 ans.

Prix : 50€ (assurances et collations comprises).

### Travaux

La rénovation du hall suit son cours. Le nouvel équipement devrait pouvoir être accessible dès les printemps.

Le parking fera également l'objet de travaux dans les prochains mois.



Infos

**Centre Omnisports du Préau**  
069/56.11.29  
secretariat.cop.bernissart@gmail.com

# Carnaval

## 3 activités pour s'amuser pendant les vacances

### Bal des enfants

**Vendredi 4 mars à 14h**

L'Accueil Temps Libre organise un bal costumé pour les enfants avec, au programme, des animations de la danse et des friandises, bref de quoi fêter le carnaval en fanfare !

Maison rurale - Rue Émile Carlier 15 - 7320 Blaton  
Info : 069/59.00.70  
Prix : 5€



### Venez fêter le carnaval au Musée de l'iguanodon !

**Mercredi 2 mars de 13h30 à 16h**

L'équipe du musée vous propose un atelier, une visite décalée du musée et un goûter.

N'hésitez pas à venir déguisés.

Musée de l'iguanodon  
Rue Lotard, 14 - 7320 Bernissart  
Réservation obligatoire au 069/76.66.13  
Prix : 6,50€/enfant - 4€/adulte



### Ciné-projection Rio

Un dessin animé de Carlos Saldanha (1h30)

**Mardi 1<sup>er</sup> mars à 14h**

#### Qui dit Carnaval dit Rio de Janeiro !

Blu, un perroquet bleu d'une espèce très rare, quitte sa petite ville sous la neige et le confort de sa cage pour s'aventurer au cœur des merveilles exotiques de Rio de Janeiro.

Sachant qu'il n'a jamais appris à voler, l'aventure grandiose qui l'attend au Brésil va lui faire perdre quelques plumes !

Heureusement, ses nouveaux amis hauts en couleur sont prêts à tout pour réveiller le héros qui est en lui, et lui faire découvrir tout le sens de l'expression « prendre son envol ».

Maison rurale - Rue Émile Carlier 15 - 7320 Blaton  
Prix : 2€  
Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart



## Etablissements De Vrieze



À Bernissart, on connaît bien les établissements De Vrieze, spécialisés dans la livraison de combustibles depuis trois générations. En novembre 2008, c'est Aurore qui reprend le flambeau avec le souci de développer l'entreprise familiale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Aurore a de la suite dans les idées. La première étape de l'expansion a été l'ouverture d'un drive-in et d'une station service en décembre 2016.

Désormais, pellets, charbon, charbon de bois, bois cassé, aliments pour petit élevage... sont stockés dans des box devant lesquels les clients peuvent se garer et charger directement dans leur véhicule.

La station service est, elle, accessible de 8h à 18h30 et propose du diesel et de l'essence E50.

Deuxième projet : un espace shop créé pendant l'été 2017. On y trouve la presse quotidienne, le Lotto, des huiles, du tabac, des sucreries, ... Attentive aux besoins de sa clientèle, Aurore a instauré plusieurs services : elle livre les journaux à domicile, elle a installé un point de recharge pour les compteurs à budget, elle est point-relais pour les colis DHL, UPS, DPD et tout bientôt Mondial Relay.

Toutes ces activités sont promues via la page Facebook de l'entreprise. Aurore essaie de publier un statut tous les jours, qu'il s'agisse d'une promotion, de l'arrivée de nouveaux produits, de super cagnottes ou de certaines organisations, comme un exercice incendie réalisé en novembre dernier.



Infos

Ets De Vrieze - 069/57.60.00  
Rue de Valenciennes, 177  
Ets De Vrieze sprl

## Bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque vous présente ses meilleurs vœux ! Nous voilà repartis pour une nouvelle année riche en lectures !

Ces derniers mois, vous avez pu remarquer la modification de certaines salles, à savoir l'accueil et la zone « mangas ».



L'aménagement de nouveaux rayonnages permet d'accueillir de nouvelles collections de mangas, que vous êtes de plus en plus nombreux à emprunter. Par ailleurs, des armoires ont été installées près du comptoir de prêt. Elles accueilleront prochainement le fonds local, ce qui facilitera la consultation d'ouvrages de et sur l'entité.

Nous profitons de cet article pour remercier encore une fois le personnel du Service Travaux sans qui ces aménagements n'auraient pas été possibles !



Infos

Bibliothèque communale  
Gérard Turpin - 069/76.66.13  
Place de Blaton, 7 - Blaton  
bibliotheque@bernissart.be

## Musée

### Enquête policière au Musée de l'iguanodon

Un meurtre a eu lieu au Musée de l'iguanodon.

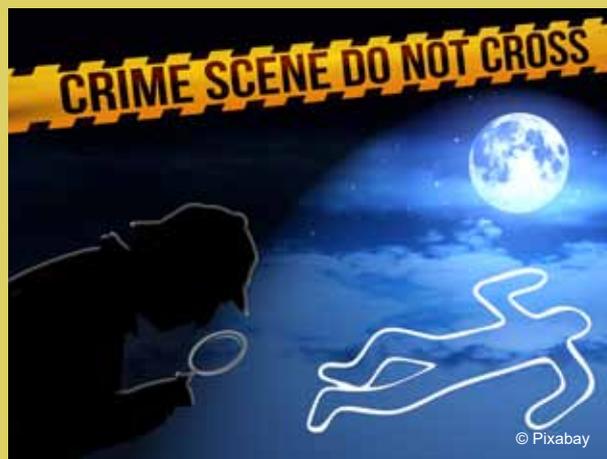
Qui a tué la conservatrice ?

Tel un détective, déchiffrez les indices, trouvez le tueur, l'arme du crime et le mobile.

Muni de votre mallette de détective, analysez chacune des pièces du musée et remplissez le rapport de police.

À vous de jouer !

Durée : 45 min - Prix : 6,50€/famille ou /groupe de 6 personnes (en supplément de l'entrée au musée).



## Appel à témoins et archives

Dans le cadre de la restauration de la perche couverte à Harchies, la Fondation rurale de Wallonie lance un appel à témoignage. Tout document (photographie, carte postale, etc.) relatif à cet édifice peut être déposé à la bibliothèque. Les personnes souhaitant témoigner et partager leurs souvenirs peuvent se signaler en vue d'une interview. D'avance merci pour votre participation !

Personnes de contact :

Eric Evrard, Fondation rurale de Wallonie, 069/87.10.90, wallonie.picarde@frw.be - Noémie Lepoint, Bibliothèque communale de Blaton, 069/76.60.78 - biblio@bernissart.be.





## Maison rurale

### Activités culturelles

#### Concert d'Amadeus

**Samedi 22 janvier à 19h**

Venez (re)découvrir les grandes œuvres populaires du jazz telles que *In the mood*, *Fly me to the moon* ou encore *My funny Valentine*. Avec le jazz, on ne tient jamais en place, on dodeline de la tête, on balance du pied, on ferme même les yeux pour apprécier chaque note, chaque texture. Alors venez swinguer le 22 janvier à 19h à la Maison rurale de Blaton.

Ce concert est assuré par l'Amadeus Orchestra, la formation de Pascal Donzé, qui a l'originale particularité de constituer un orchestre à géométrie variable, associant musiciens professionnels et jeunes talents prometteurs issus des écoles de musique de Quiévrain, Bernissart et Hensies.

Prix : 8€, gratuit pour les moins de 16 ans  
Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart  
Infos et réservations au 069/76.66.13

#### Conférence gesticulée Cendrillon fait grève

**Dimanche 30 janvier à 20h**

Organisée en partenariat avec le Foyer culturel de Beloeil. Une conférence de Ghailani.

Confrontée aux injustices matérielles que le système patriarcal lui impose, elle interroge sa (pré)destinée au vu de statistiques percutantes et décide de ne plus la subir, de se mettre en marge, de se mettre en grève et de prendre la parole...

Entre le théâtre et la conférence académique, cette conférence gesticulée mêle le vécu de la conférencière et les éléments de théorie, le but étant de donner des clés de compréhension de la société et de développer l'esprit critique.

Prix : 10€ en prévente au Foyer culturel de Beloeil, 12€ le jour même sur place  
6€ pour les moins de 26 ans et 1,25€ pour les Article 27  
Infos et réservations : Foyer culturel de Beloeil 069/57.63.87

#### Ciné-projection Harry Potter, à l'école des sorciers

**Dimanche 6 février à 15h.** Un film réalisé par Chris Columbus.

Harry Potter, un jeune orphelin, est élevé par son oncle Vernon et sa tante Pétunia qui le détestent. Alors qu'il était haut comme trois pommes, ces derniers lui ont raconté que ses parents étaient morts dans un accident de voiture. Le jour de son onzième anniversaire, Harry reçoit la visite inattendue d'un homme gigantesque se nommant Rubeus Hagrid. Celui-ci lui révèle qu'il est en fait le fils de deux puissants magiciens et qu'il possède lui aussi d'extraordinaires pouvoirs. C'est avec joie que le garçon accepte de suivre des cours à Poudlard, la célèbre école de sorcellerie.

On invite les enfants à venir déguisés à la séance. Sur place, des animations, des surprises et des décors tout droit sortis de Poudlard.

Prix : 2€ - Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart



## Conférence sur le Titanic

**Vendredi 11 février à 19h**

Une conférence de Philippe Delaunoy (1h).

Un Blatonien passionné par l'histoire du Titanic vous exposera ses recherches sur les passagers belges et sur sa participation à la sauvegarde et à la restauration du transbordeur Nomadic, navette du Titanic à Cherbourg.

Gratuit

## Ciné-projection Titanic

**Dimanche 13 février à 14h.** Un film réalisé par James Cameron.

Southampton, 10 avril 1912. Le paquebot le plus grand et le plus moderne du monde, réputé pour son insubmersibilité, le Titanic appareille pour son premier voyage.

Quatre jours plus tard, il heurte un iceberg. À son bord, un artiste pauvre et une grande bourgeoise tombent amoureux.

Prix : 2€ - Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart

**En mars, une programmation nature pour fêter le printemps et s'interroger**

## Ciné-projection du documentaire Demain,

**Vendredi 18 mars à 19h**

Un documentaire de Cyril Dion et Mélanie Laurent (2h).

Alors que l'humanité est menacée par l'effondrement des écosystèmes, Cyril, Mélanie, Alexandre, Laurent, Raphaël et Antoine, tous trentenaires, partent explorer le monde en quête de solutions capables de sauver leurs enfants et, à travers eux, la nouvelle génération. À partir des expériences les plus abouties dans tous les domaines (agriculture, énergie, habitat, économie, éducation, démocratie...), ils vont tenter de reconstituer le puzzle qui permettra de construire une autre histoire de l'avenir.

La projection sera suivie d'un débat.

Prix : 2€ - Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart

## Ciné-projection Le Lorax

**Mercredi 23 mars à 14h**

Un film d'animation réalisé par Chris Renaud (1h35).

Pour conquérir le cœur de sa jolie voisine, Audrey, Ted va s'échapper de Thneedville, un monde totalement artificiel où toute végétation a définitivement disparu, pour partir en quête d'un arbre vivant. Ted va rencontrer le Gash-pilleur, un vieil ermite aigri reclus dans sa cabane au milieu de nulle part, et découvrir la légende du Lorax, cette créature aussi renfrognée que craquante qui vit dans la magnifique vallée de Truffala et lutte avec ardeur pour la protection de la nature.

Une manière de conscientiser les jeunes enfants à l'exploitation de la nature à outrance, les effets de la pollution et la souffrance des animaux sous le ton de l'humour.

Prix : 2€ - Ticket en vente à l'Office du tourisme de Bernissart



Infos

069/76.66.13 ou 069/59.05.64  
tourisme@bernissart.be

## Environnement

### Conférence du Cercle Horticole

**vendredi 18 février à 19h** : les plantes à bulbes et les calleux (par A. MARY.), à 19h, au local des Genêts, rue des Sapins, à Blaton.

Organisation : Cercle horticole «Le Réveil». Infos : Rose-Marie Willemart : 0472/73.59.47.

### Visite «Découverte des marais d'Harchies»

**Le 1<sup>er</sup> samedi du mois à 9h et le 3<sup>e</sup> samedi à 13h30.**

Accompagné d'un guide, venez découvrir les richesses de ce site extraordinaire que sont les marais d'Harchies.

Public : à partir de 10 ans. PAF : 5 € Adultes - 3 € pour les membres de Natagora, 10/18 ans et plus de 65 ans. À prévoir : chaussures de marche, vêtements adaptés à la météo, jumelles (si vous en possédez), masque (sera fonction des mesures en vigueur). RDV dans la cour du CRIE (min. 3h de visite).



### Journée « Devine qui vient manger au jardin »

**Dimanche 30 janvier, de 10 à 16h**

Journée familiale autour des oiseaux avec au programme : visites guidées des marais, balade contée, stands animés à l'intérieur, ...

Petite restauration sur place. Prévoir des vêtements adaptés à la météo. Prix : gratuit pour les -18 ans.

Adultes : prix libre à partir de 5 €\* (\*les surplus sont destinés à l'accès de nos activités pour un tout public). Réservations obligatoires sur : <https://www.billetweb.fr/pro/crieharchies>.

## Loisirs

### Amicale Seniors Blaton

*Jeux de société et repas sur réservation*

**Mardi 18 janvier : dîner du Lapin Perdu**

**Mardi 15 février : dîner de Saint Valentin**

**Mardi 22 mars : dîner**

Salle du Foyer paroissial Saint-Brice à Ville-Pommeroeul. Respect des mesures sanitaires et pass sanitaire obligatoire. Infos et réservation auprès de Michèle Menu : 0474/43.55.59.



## Dons de sang

**Jeudi 20 janvier**

Ville-Pommeroeul, au foyer paroissial, rue Saint-Brice, de 16h30 à 18h30.

**Lundi 14 mars**

Harchies, à l'école Saint-François (entrée par la rue Saint-Roch), de 16h30 à 18h30.

**Mercredi 16 mars**

Blaton, à l'école libre, rue de Basècles 1, de 16h à 18h30.

Infos :

A. Criquelière (pour Ville-Pommeroeul) : 065/62.11.69.

J.-L. Delattre (pour Blaton et Harchies) : 069/57.94.81.

## Écoles

### École libre Saint François

**Mercredi 23 février**, de 13h à 16h.

**Vendredi 30 mars**, de 13h30 à 16h.

Après-midi «découverte» pour les enfants qui entrent à la maternelle. Infos et RDV : David Dusoulier 0475/51.55.13.

## Administration

### SFP Pensions

Les permanences se déroulant le **3<sup>e</sup> mardi** du mois de 9h à 11 h 30 reprendront à partir de janvier 2022 à la Maison communale de Bernissart. La prise de rendez-vous préalable auprès du SPF des Pensions au 1765 est obligatoire.

### Service social de l'Habitat du Pays Vert

**Le 1<sup>er</sup> jeudi** du mois de 9h30 à 11h30, à la Maison du Préau Rue des Tilleuls 33 à Bernissart, les jeudis 02/12/2021 06/01, 03/02, 03/03, 07/04, 05/05, 02/06, 07/07, 04/08, 01/09, 06/10, 03/11 & 01/12/2022  
Tél.: 068/28.32.92 - fax : 068/28.40.26 - [accueil@hdpv.be](mailto:accueil@hdpv.be) - [www.hdpv.be](http://www.hdpv.be).

### Pour publier vos articles dans le bulletin communal

Les associations peuvent nous faire parvenir pour le 11 février leurs informations à faire paraître concernant les mois de avril, mai et juin 2022.

Un formulaire en ligne est accessible sur le site [www.bernissart.be](http://www.bernissart.be) dans la rubrique Berni Infos.



# Flash-back



© V.Stortoni  
Parc en couleurs à Blaton



© V.Stortoni



© N.Squerens

Plantation citoyenne à la Cité Jardin à Harchies



© K.Bouamoud

Marche Adepts



© G.Courtin

Cérémonies du 11 novembre



© CGH

Expo du CGH



© AlChoum

Salon de la coutellerie



© A.Pistone

Escape Game Harry Potter organisé par les écoles des devoirs lors de la journée de l'Accueil extrascolaire



© K.Bouamoud

Chorale Berni en chœur

# CONTACTS UTILES

## *Administration Communale*

Population : .....069/64.65.21-22  
Etat-civil : .....069/64.65.24  
Finances : .....069/64.65.30  
Titres services : .....069/81.10.12-13 - 069/64.65.38

## *Centre Administratif du Préau (CAP)*

Accueil : .....069/59.00.60  
Secrétariat communal : .....069/59.00.61-71  
Secrétariat Bourgmestre : .....069/59.00.62  
Travaux et urbanisme : .....069/59.00.25-65  
Cimetières et  
éclairage public défectueux : .....069/59.00.26  
Environnement-Logement : .....069/59.00.64-74

## *Bibliothèque*

Blaton : .....069/76.60.78

## *Agence locale de l'Emploi*

ALE : .....069/58.01.42

## *Maison de l'Emploi*

MDE : .....069/67.29.99

## *Centre omnisports du Préau*

COP : .....069/56.11.29

## *Agence de développement local*

ADL : .....069/59.05.60

## *Centre public d'Action sociale*

CPAS : .....069/59.06.60

## *Zone de police Bernissart-Péruwelz*

Bernissart : .....069/59.02.10  
Péruwelz : .....069/77.20.57



Imprimé avec des encres végétales  
sans cobalt

**Bernissart**  
La cité des Iguanodons